

# PROCES VERBAL DE SÉANCE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2023 – 19 H 30

L'an deux mil vingt trois, le vendredi dix sept février à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Thury en Valois, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de M. Jérôme MARGOTTET, Maire et sur sa convocation.

Etaient présents les Conseillers Municipaux en exercice :

M. Jérôme MARGOTTET	Mme Nadège POZZEBON
Mme Jocelyne GOULAS	Mme Sylvie GILLES
M. Bernard TARET	M. Daniel GRAUET
M. Roger MARTIN	Mme Lucette MONTIGNY

Mme LE GOUËDEC Thérèse était représentée par M. Jérôme MARGOTTET  
M. PICARD Hervé était représenté par Mme Nadège POZZEBON

Nombre de Conseillers en exercice :	10	Date de convocation :	10 février 2023
Nombre de Conseillers présents :	08		
Nombre de Conseillers votants :	10		

Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité des membres présents,

- Mme Nadège POZZEBON est nommée Secrétaire de Séance

### **DÉLIBÉRATION CONVENTION SUBVENTION CAF :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour l'autoriser à signer la Convention Territoriale Globale 2022/2025 validée par la Caisse d'Allocation Familiale de l'Oise. Cette convention permettra à la commune d'obtenir une aide financière pour la cantine et le périscolaire durant cette période.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale.

### **DÉLIBÉRATION ACQUISITION DE BIEN :**

La maison de Mme Renoult, 18 rue de Crépy, est mise en vente par la DDFIP de la Somme (vacance de succession). La parcelle (terrain uniquement – AN 699 et 701) de 1 825 m<sup>2</sup> a déjà été vendue et la maison était mise en vente pour 26 000 €.

Monsieur le Maire propose d'acquérir cette maison (AN 698) pour en faire des logements sociaux (travaux subventionnés à 80 %) au prix de 22 000 € (prix négocié avec la DDFIP).

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'acquisition d'une parcelle cadastrée AN 698 en cours de division pour une superficie de 278 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 22 000 € en vue de la création de logements sociaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à recevoir par Maître HAINSELIN Jean-Louis, notaire à Nanteuil le Haudouin, 12 Place de la République, et tout autre document relatif à cette acquisition,
- de prendre à sa charge les frais d'acquisition et que les crédits seront inscrits au budget de la commune

## **DÉLIBÉRATION AUGMENTATION PART COMMUNALE ASSAINISSEMENT :**

Considérant les travaux en cours et à venir,  
Considérant le besoin de financement pour l'équilibre du budget,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'augmenter la part communale de l'assainissement de 0.10 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## **DÉLIBÉRATION REMBOURSEMENT SITE INTERNET MAIRIE :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser les frais avancés pour le site internet de la commune par Mme Lucette MONTIGNY, chargée de la maintenance du site communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de rembourser à Mme Lucette MONTIGNY la somme de 117.44 €, constituant les frais avancés. Mme MONTIGNY remettra un RIB à son nom afin d'effectuer le mandat de remboursement (factures jointes).

## **AVANCEMENT INDEMNITÉS DE CHAUFFAGE :**

Monsieur le Maire explique que l'Union des Maires de l'Oise a été sollicitée afin de connaître le cadre légal pour fixer une indemnité de chauffage si cela est possible. Il a été demandé également s'il était possible de renégocier le contrat de location afin de pouvoir réévaluer le loyer actuel et d'inclure une indemnité de chauffage. Monsieur le Maire dit que la réponse n'est pas encore parvenue en mairie.

Monsieur le Maire ajoute que les locataires et lui se sont rencontrés pour discuter de la situation. De plus, un devis a été reçu pour l'installation d'un compteur individuel (1 600 €). Deux autres devis sont en attente avant de pouvoir procéder à l'installation. Le Conseil confirme que ce compteur sera installé sans attendre les réponses des demandes de subventions faites pour l'installation de pompes à chaleur.

## **POINT TRAVAUX ÉGLISE ET CHAPELLE :**

Monsieur le Maire prend la parole au nom de Mme LE GOUËDEC, en charge de ces deux dossiers :

**Eglise :** Relance faite auprès de M. WEILER, architecte. Pas de réponse à ce jour.

Par rapport à la voirie, suite à la visite de l'église avec Katherine DUSAUTOY, Architecte du Patrimoine et de 4 autres personnes du Conseil Départemental de l'Oise, une étude de faisabilité de détourner le trafic lourd du centre bourg est envisagée.

**Chapelle :** Visite des lieux avec l'employé des services techniques le représentant de la société NECROPILS. Le devis est en attente de réception. Une autre visite des lieux a été faite avec la société DAMOISY, le devis est également en attente.

## **POINT CENTRE DE SANTÉ :**

Monsieur le Maire lit le compte –rendu préparé par Mme LE GOUËDEC :

Un nouveau médecin va arriver sur Crépy en Valois courant mars 2023. Après protocole, formation et accord ARS, ce médecin serait détaché sur Betz 20 heures par semaine le matin, avec une assistante médicale d'ici fin avril ou début mai 2023.

Concernant les coûts : mise aux normes du local, loyer à 1 000 €/mois, comment répartir les charges entre les communes du canton ?

Pour info, pas de matériel à acheter car il appartient déjà à la commune de Betz qui l'a acquis lors du mandat de maire précédent sur les deniers de la commune.

Enfin, il faut savoir que sur le canton de Betz, vu la population, le besoin est de 5 médecins à temps complet.

## **PRÉPARATION COMMÉMORATION 8 MAI ET FÊTE DES MÈRES :**

Cérémonie 8 mai : Mme POZZEBON se charge de la commande des 95 fleurs pour les anciens combattants. A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera organisé.

Fête des Mères : La mairie passera commande des compositions comme habituellement. Une invitation sera distribuée dans toutes les boîtes à lettre (inscription et présence obligatoire pour recevoir la fleur). Les conditions sanitaires n'empêchant plus de se réunir, la fête des mères sera organisée comme précédemment : lecture du poème des enfants, distribution des fleurs et vin d'honneur offert pour clôturer cette manifestation qui aura lieu le 03 juin prochain.

## **DIVERS :**

Mme GOULAS annonce que les travaux du vestiaire seront leur grande fierté et continue à remercier énormément Roger MARTIN et Bernard TARET qui se rendent plusieurs fois par semaine dans l'ancien vestiaire pour installer les plaques de placo. Leur assiduité montre que les travaux avancent très vite. Pour le moment, l'investissement s'élève à 17 480 € et il reste encore beaucoup de finitions : carrelage, gouttières, grillage, etc. il faut compter encore 11 000 € de dépenses mais par rapport au devis initial, cela représente une belle économie (+ de 30 000 €). Tout cela grâce au travail des bénévoles.

Mme GOULAS remercie toute son équipe de bénévoles et notamment Joël pour ses allers et retours avec son camion et son aide dans les travaux, à Anne LAJEUNESSE pour son aide à avoir des matériaux à des prix compétitifs.

Monsieur le Maire a validé le dernier devis qui concerne la plomberie et il précise que Mme GOULAS a oublié de dire que les travaux faits par les entreprises (Fenêtres, électricité et plomberie) sont subventionnés à 30 % du HT par le Conseil Départemental de l'Oise.

Mme GOULAS dit que les voitures de M. JESSON posent des problèmes dans l'intervention des entreprises. Par exemple la SAUR a dû décaler son intervention sur le réseau du vestiaire à cause du stationnement des véhicules de M. JESSON. Le Conseil Municipal va étudier la possibilité de faire un marquage au sol pour éviter des stationnements gênants.

Mme GOULAS explique que les travaux de la station d'épuration avancent doucement en raison de la période hivernale mais que tout devrait s'accélérer au printemps.

Mme GOULAS informe que les travaux pour préparer la rénovation du bureau du secrétariat de la mairie ont démarré : M. Fabrice LE GOUÉDEC a enlevé toutes les plaques de polystyrène du plafond, les luminaires ont été changés et Colleen DELFRAISSY (Pass Permis) a poncé une partie du lambris pour le permettre de le repeindre.

Mme MONTIGNY demande si les « Voisins Vigilants » sont toujours actifs. Monsieur le Maire répond que malgré ses nombreuses relances auprès des services de la gendarmerie pour l'organisation d'une réunion, aucune réponse favorable ne lui est parvenue, ce n'est actuellement pas la priorité des gendarmes et ils ont préconisé de poser des caméras de surveillance. Mme MONTIGNY répond qu'elle va se renseigner auprès du SMOTHD car il y pourrait y avoir des aides à ce niveau.

Mme MONTIGNY, référent composteur auprès de la CCPV, dit que le compostage va devenir obligatoire et qu'il y a depuis plusieurs mois une campagne d'inscription pour acheter son composteur à la CCPV (400 litres pour 25 € et 600 litres pour 35 €). Elle ajoute qu'il est possible de se rendre en mairie pour réserver son bac de compostage.

M. GRAUET, après avoir appris qu'un arbre était tombé dans le parc de la mairie, demande s'il est envisagé de le remplacer.

Mme POZZEBON demande si des déclarations de sinistres ont été signalées en mairie par rapport aux effets de la sécheresse sur les habitations (fissures). Monsieur le Maire répond qu'aucune information n'est remontée en mairie.

Mme POZZEBON s'interroge sur le devenir du City Stade. Monsieur le Maire lui répond que le projet est en standby car la défense incendie représente une dépense importante du budget 2023 entre autres et que l'installation du city stade est repoussé à 2024. Monsieur le Maire précise qu'il faut redéfinir un emplacement. Le Conseil répond qu'une installation sur l'ancien stade pourrait être étudiée.

Mme GILLES demande s'il y a des inscrits pour le groupement « Ramonage » et « Pellets ». Monsieur le Maire répond qu'il y a de nombreux inscrits pour le ramonage mais seulement 3 personnes pour les pellets.

M. MARGOTTET dit que Mme LE GOUËDEC remercie M. Marco BENCATEL qui a apporté son aide pour l'installation du panneau d'affichage de la Grande rue.

M. MARGOTTET dit que Mme LE GOUËDEC informe le Conseil que le CCAS a distribué une information aux personnes de 65 ans et plus pour s'inscrire à un portage de repas s'ils le souhaitent (4 inscrits pour le moment).

M. MARGOTTET informe le Conseil qu'il aura prochainement rendez-vous pour évaluer la vente des peupliers communaux. Il précise qu'en cas de vente, il faudra penser à replanter.

M. MARGOTTET rappelle que l'opération « Hauts de France Propres » aura lieu le SAMEDI 18 MARS 2023, organisée cette année encore par Mme Christelle LECHAIRE. La distribution pour informer de cette opération sera faite dans les boîtes à lettres de la commune afin d'avoir le plus de bénévoles possibles. Tout le matériel sera fourni, ils devront juste se munir d'une paire de gants.

M. MARGOTTET informe le Conseil que la réunion pour voter le budget est prévue le 31 mars prochain et que les présidents d'association seront reçus les 24 et 28 mars 2023 pour préparer les demandes de subventions.

M. MARGOTTET propose d'organiser une démonstration d'utilisation du nouveau défibrillateur aux habitants de la commune. Après contact avec l'installateur, la formation aura lieu à la salle des fêtes le 21 avril 2023 à 18 H 30. Une information pour s'inscrire sera distribuée dans les boîtes à lettre.

M. MARGOTTET dit qu'un habitant de la commune s'est proposé pour donner des cours de sport gratuits à la salle des fêtes (1 semaine sur deux). Une vingtaine de personnes se sont inscrites. M. MARGOTTET rappelle que ce n'est pas un professeur de sport et qu'il fait cela bénévolement.

M. MARGOTTET parle des problèmes de murs cloqués au salon de toilette. Un devis a été transmis pour refaire l'isolation des murs (3 600 €) et deux autres sont en attente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 H 15.

Fait à Thury en Valois le 24 février 2023

Le Maire,  
Jérôme MARGOTTET

